

Fiche de procédure

Informations de base	
<p>COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Règlement</p>	<p>Accord provisoire entre le Parlement et le Conseil sur l'acte final</p> <p>02/03/2018 Décision d'entamer des négociations interinstitutionnelles confirmée en plénière (Art. 69c)</p>
<p>Marché intérieur de l'électricité. Refonte</p> <p>Abrogation Règlement (EC) No 714/2009 2007/0198(COD)</p> <p>Sujet</p> <p>3.60.03 Gaz, électricité, gaz naturel, biogaz</p> <p>3.60.06 Réseaux transeuropéens d'énergie</p> <p>Priorités législatives</p> <p>Déclaration conjointe 2017</p> <p>Déclaration conjointe 2018</p>	

Informations techniques	
Référence de procédure	2016/0379(COD)
Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Sous-type de procédure	Refonte
Instrument législatif	Règlement
	Abrogation Règlement (EC) No 714/2009 2007/0198(COD)
Base juridique	Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 194-p2
Consultation obligatoire d'autres institutions	Comité économique et social européen Comité européen des régions
Etape de la procédure	Accord provisoire entre le Parlement et le Conseil sur l'acte final
Dossier de la commission parlementaire	ITRE/8/08718